



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-01

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 16 février 2026 à 19h30, à la salle Maurice-Ravary, située au 100, rue des Loisirs, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure 2026-01.

Le présent avis est donné conformément à la loi et le règlement sera applicable selon les dispositions légales en vigueur.

DONNÉ à Saint-Polycarpe, ce trentième jour de janvier deux mille vingt-six.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 30 janvier 2026, entre 13 et 14 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 janvier 2026.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier